

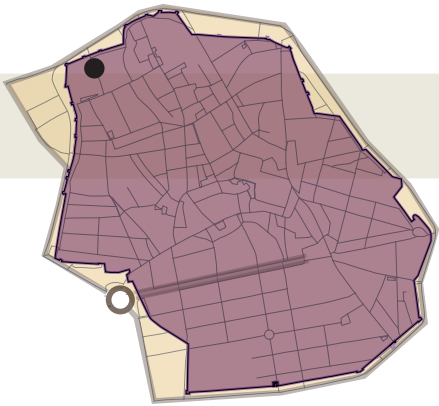
Inhumer chez les Mendians : les Observantins

Responsable d'opérations

Sandrine Claude

Établissement des Thermes Sextius

En 1998, la découverte dans le cadre du projet de réhabilitation de l'établissement des Thermes Sextius, d'une partie de l'église du couvent des Observantins, fondé vers 1467, a été l'occasion de travailler sur l'un des plus vastes ensembles funéraires trouvés à Aix-en-Provence, pour la période moderne.



Amorcée par la fouille des caveaux aménagés après 1561 dans la première travée de la nef, et par celle d'une partie du cimetière de son parvis, cette étude a donné lieu à une exploitation conjointe des sources archéologiques, historiques et de l'anthropologie par Anne Richier, Corinne Bouttevin et Patrick Hervieu. Elle éclaire la topographie funéraire au sein de ce couvent de frères mendians et l'organisation des zones d'inhumation, la diversité des comportements et gestes funéraires, ainsi que celle des populations inhumées qui, en élisant leur sépulture aux Observantins, se sont attachées les services des moines pour la prise en charge de leurs obsèques.

Les premières inhumations : des moines et leurs familles

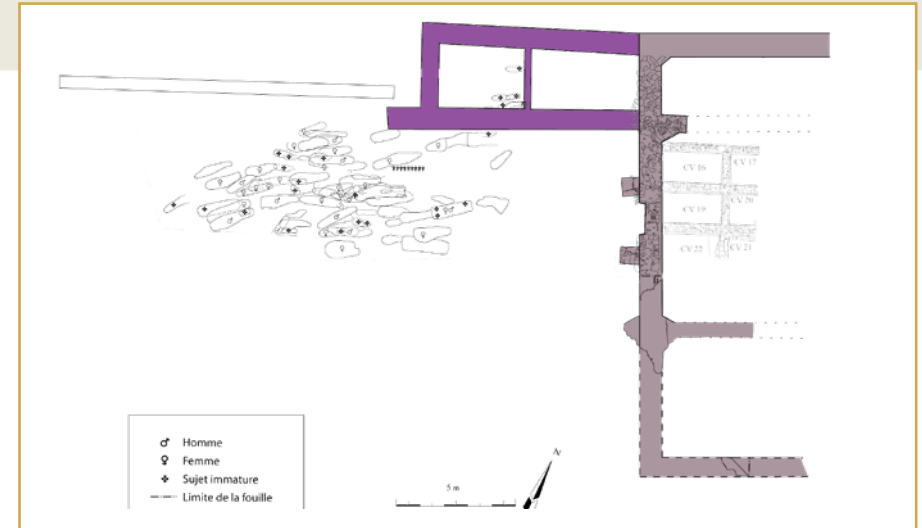
Pendant un temps, le Chapitre de Saint-Sauveur a dénié aux Observantins le droit d'accueillir des morts autres que les moines, convers et domestiques de la communauté, sans une dérogation de l'archevêque. Malgré ces restrictions, dès 1473, plusieurs testateurs expriment le souhait d'être inhumés dans l'église ou dans le cimetière, tandis que les moines eux-mêmes ont cherché à s'affranchir de la tutelle épiscopale, en négociant après-coup, comme pour Thomas Barbier le 10 novembre 1482, le droit de garder la dépouille d'un défunt dans leur cimetière. Il faut ainsi attendre le 27 mai 1483 – la communauté a alors près de 17 ans d'existence – pour que les laïcs qui en auront exprimé la volonté, puissent être inhumés aux Observantins.

L'accord conclu entre le Chapitre et les Observantins fixe également la répartition des revenus générés par la rétribution des obsèques, le service rendu aux morts et les legs ; il est étendu à l'église en 1505.

Quatre lieux très inégalement documentés par la fouille et par les textes, ont accueilli les dépouilles des fidèles et des moines : le cimetière du parvis, l'église, le cloître et la salle capitulaire.



731 Cimetière du parvis. Vue d'un ensemble de sépultures devant le porche de l'église.



730 Plan des vestiges de la première travée de la nef et du cimetière du parvis mis au jour en 1998.

Sur le parvis de l'église : le cimetière

C'est à la rencontre de la lisse intérieure et de la rue des Caudanes, face à l'église, qu'a été établi ce cimetière entouré de murs. De son emprise, réduite en 1561 par la construction de la travée occidentale de la nef et, au sud, par les empiètements des bâtiments monastiques, seule a été fouillée la frange nord (730). En tout, quatre-vingt-cinq inhumations contenant quatre-vingt-quinze individus – trois sépultures multiples accueillant respectivement huit, trois et deux sujets –, et quatre fosses à réduction ont été, ici, mises au jour (731). Une vingtaine d'entre elles recelaient également les restes de réductions. Ces sépultures témoignent d'une certaine normalisation des gestes apportés aux défunts, tous inhumés en pleine terre, allongés sur le dos, la tête tournée vers l'est, et les bras étirés le long du corps ou repliés sur l'abdomen, le pubis ou le thorax ; sept d'entre eux serraient un chapelet. Un seul sujet en sépulture multiple, avait été couché sur le côté gauche. Les effets de compression des os et la présence d'épingles indiquent dans au moins vingt-quatre cas, une inhumation en linceul. Le recrutement de cet ensemble funéraire, avec des sujets immatures (22 dont 4 morts entre 0 et 1 an), adultes (73) dont dix masculins et vingt féminins, s'apparente à celui d'un cimetière de type paroissial ; sans doute lié au caractère partiel de la fouille, le déficit des sujets immatures pourrait trahir la présence au sein du cimetière d'un espace réservé aux plus jeunes, morts avant d'avoir péché.

L'église entièrement vouée aux sépultures

Comparée au cimetière, l'église reste une aire d'inhumation réservée aux plus riches, même si l'action des ordres mendiants a largement contribué, à partir du milieu du XIV^e siècle, à ouvrir la condition de fondateur et de bienfaiteur et, avec elle, l'accès aux inhumations en ecclesia. Cette multiplication des sépultures de donateurs laïcs a suivi, au sein même de l'édifice, une répartition hiérarchique où le chœur – la « grande chapelle » – est un espace privilégié souvent demandé par les testateurs. Le chevet de l'église est à peine sorti de terre, que Jean Pierre dit de Amulla y sollicite, en 1475, sa sépulture. En 1483, Jacques de la Roque, demande à être enterré vêtu du froc observantin, à droite du maître-autel. Là, se situe également le caveau dynastique des Tributis, seigneurs de Sainte-Marguerite et du Bourguet-Notre-Dame. Fondé par Barthélémy et restauré en 1524 par Simon de Tributis, conseiller au Parlement, ce tombeau affiche, à droite de l'autel, les armes familiales. D'autres, tels que Barthélemyenne Flotte, veuve de Jean Fabre d'Auriol, en 1562, puis Gaspard et Louis Bernard, en 1563, réclament leurs sépultures près du pupitre, tandis que Guillaume de Rians demande, en 1589, à être inhumé auprès de son épouse, dans le caveau qu'il a fait construire devant le maître-autel, à l'entrée du cloître. Les Observantins eux-mêmes font aménager en 1607, au devant du chœur, leur caveau communautaire qu'ils marquent aux armes de leur ordre.

Autres lieux d'inhumation, les chapelles latérales ou rayonnantes témoignent clairement de la diffusion du privilège de sépulture auprès des bienfaiteurs qui participent, en finançant leur construction, à l'agrandissement et à l'embellissement de l'église conventuelle. À vocation funéraire autant qu'à l'usage du culte familial, certaines manifestent un regroupement patronymique au sein de l'édifice. Ainsi en est-il de la chapelle de M. de Collobrières marquée aux armes de la famille, ou de celle des Thorel, toutes deux construites en 1561. L'équipement intérieur de cette dernière, commandé l'année suivante par Joseph Thorel, comportait un autel adossé et un tombeau souterrain voûté de 2,25 m de long, 1 m de large et 2 m de haut ; un parapet de pierre traversé par une porte isolait du reste de l'église, cet espace réservé.

D'autres chapelles sont partagées entre différents donateurs et disposent de plusieurs caveaux, comme celle dédiée à saint Joseph déjà en place en 1499, où élisent sépulture Madeleine de Pontevès en 1505, dans le caveau familial, Catherine Pinchinat, épouse de Jacques de la Roque (1513 et 1521) ou le juriconsulte Barthélémy de Barry en 1528, devant l'autel.

À côté de ces ensembles spécifiques et réservés, la nef semble avoir fait l'objet d'un véritable lotissement en sous-sol pour l'accueil massif de sépultures. La fouille de sa première travée a ainsi mis en évidence un compartimentage régulier et systématique en caveaux d'environ 2,40 m sur 1,30 m dans-oeuvre, dont le découpage raisonné, nécessairement encadré par les Observantins, éclaire le modèle économique des ordres mendiants (732) : intercesseur auprès de Dieu par ses prières pour le repos des âmes des défunts, la communauté a ici manifestement cherché à optimiser les revenus que lui procurent l'accueil des morts et l'encadrement du passage vers l'au-delà. La gestion de ces structures funéraires est illustrée par la fouille de l'un des caveaux qui a livré quarante-neuf individus ou fragments d'individus en connexion, ainsi que de très nombreux os épars, répartis sur cinq niveaux (733). L'étude anthropologique a porté sur les trois niveaux les plus récents, soit vingt-cinq individus en connexion anatomique, auxquels ont été ajoutés quarante et un sujets documentés par des os épars.



732 Première travée de la nef édifiée en 1561 en cours de fouille, vue plongeante prise depuis le nord-est. Six caveaux témoignent du lotissement funéraire dont le sous-sol a fait l'objet.



733 Caveau de la nef vu depuis l'ouest.

Le niveau inférieur représenté par des portions d'individus, réparties le long des murs du caveau, selon une orientation nord-sud ou sud-nord, témoigne des opérations de rangements réalisées à l'intérieur du caveau, alors que la décomposition des corps n'était pas achevée (734). Dans les niveaux plus récents, les corps en position primaire ont, en revanche, été placés le plus souvent la tête à l'ouest (735). La présence de nombreuses déconnexions ou connexions lâches au sein des ossements, de même que la mise en évidence de rangements et / ou de réductions partielles, indiquent des décompositions en espace vide sur l'ensemble du caveau. Avec quelques disparités, toutes les classes d'âge et les deux sexes sont ici représentés ; aucune sélection ne semble ainsi avoir prévalu dans le choix d'ensevelissement à l'intérieur du caveau.

Le cloître et la chapelle du Chapitre

Les galeries du cloître ouvertes aux fidèles lors des processions, et la salle capitulaire sont les seuls lieux réguliers à recevoir des inhumations. Dans les premières, la famille de Roquebrune dispose d'un caveau dès avant 1531, tandis que dans la salle du Chapitre, des sépultures ne sont pas attestées avant le dernier tiers du XVII^e siècle. Le sous-sol de cette salle fait alors, à l'instar de la nef, l'objet d'un compartimentage en dix caveaux maçonnés de 2,50 m de haut sur 1,50 m de large, concédés pour 30 livres à Jacques Cabosse, maître tailleur, Louis Gervais, avocat, François Gebelin, bourgeois, Gaspard de Gueydan, conseiller du roi, François Bourgerel, Jacques de Mourgues sieur de Calais, Louis Nicolas, tanneur, Pierre Bonnau sieur de Roquebrune, Jean-Baptiste Silvecane, avocat, et Etienne Boisset.

Initialement réservé à la communauté mendicante, le droit de se faire inhumer dans le couvent des Observantins se diffuse rapidement auprès des laïcs. S'opposent alors, dans la concession du sous-sol aux sépultures, deux espaces et deux modes d'ensevelissement : tandis que l'intérieur du couvent et plus particulièrement l'église accueillent les tombeaux et parfois les chapelles des bienfaiteurs de la communauté, le cimetière est laissé aux plus démunis, inhumés en pleine terre. Cette séparation hiérarchique se perçoit également dans l'individualisation des caveaux, signalés en surface par les armoiries des défunts ou les dalles d'accès au sépulcre, quand les sépultures du cimetière, anonymes, ont été l'objet de fréquents recouvrements.



734 Caveau de la nef. Dépôt supérieur en cours de fouille, vue prise depuis l'est.

735 Caveau de la nef, vue prise depuis le sud. 2e niveau de dépôt en cours de fouille.

Équipement domestique et aménagement

L'accès à la cave se fait généralement depuis le hall d'entrée des habitations, par un escalier en pierre tournant ou quart tournant. Jusqu'à l'époque contemporaine, la cave est essentiellement dévolue au stockage des denrées alimentaires, sèches (céréales) et liquides (vin, huile), pour le charbon ou le bois de chauffe. L'approvisionnement se fait par les soupiroux et jours-de-terre depuis la rue, les trappes sommitales dans les voûtes permettent le passage des denrées directement de la cave au rez-de-chaussée. Pour les fluides, le vin essentiellement, deux types de stockage sont observés, le stockage en barrique avec des aménagements spécifiques, avec des ouvertures larges et des supports en bois (tambours), observés dans un sous-sol au 6, de la rue Montigny par exemple, et la cuve à vin carrelée. De telles cuves ou tines sont toujours bien présentes dans les caves aixoises. Généralement de grande capacité, entre 3 et 10 m³, elles forment une structure quadrangulaire s'appuyant sur les murs préexistants. On y accède par une trappe aménagée en partie sommitale, depuis la cour intérieure ou le rez-de-chaussée de la maison. Seuls un robinet et une perforation de purge sont accessibles depuis la cave. Reconnaisables à leurs carreaux vernissés, verts et rouges, ces cuves apparaissent à Aix dès la fin du XVe s. mais surtout au XVIe s. Celles qui ont été rencontrées lors des opérations d'inventaire sont plus tardives sans doute du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

Outre ces aménagements de stockage, les caves sont généralement dotées d'un puits (673). L'eau est accessible depuis une petite ouverture en baie libre, aménagée à mi-hauteur dans la gaine du puits qui alimente parfois le rez-de-chaussée et plus rarement les étages.

Au XIXe s, de nouveaux modes de vie affectent la maison. Les modifications touchent la pièce du rez-de-chaussée qui devient, comme les étages, un lieu de vie et non plus seulement, un espace domestique, commercial ou artisanal. La cave se transforme elle aussi peu à peu ; auparavant exclusivement réservé au stockage, son usage évolue vers une plus grande polyvalence et accueille des fonctions antérieures du rez-de-chaussée. Outre le stockage des liquides pour les marchands de vin et les débits de boisson, les observations faites dans le cadre d'un programme de prospection, ont ainsi bien mis en évidence ces évolutions : au 6, rue Peyresc a été relevé un fournil de boulanger avec le four à pain et le puits attenant, mais également des espaces de travail pour du petit artisanat, des espaces de lavage du linge avec des aménagements dans le sol pour l'évacuation d'eaux sales. Quant aux sous-sols de l'hôtel de Gras, au 3, place des Prêcheurs, ils sont formés par un long couloir parallèle à la place des Prêcheurs, donnant accès, de part et d'autre, à cinq cellules, dont certaines ont été utilisées comme cuisines.



672 Vue d'une cave et de sa voûte en berceau surbaissée de l'Hôtel d'Oraison.



673 Vue de la gaine d'un puits public aménagée dans la cave du 8, rue Littera.